



## **Document de travail**

**Rectorat**

Direction du Personnel Enseignant

# **BILAN DU MOUVEMENT 2016**

**Personnels enseignants,**

Dossier suivi par :

Fabienne TAJAN

**d'éducation et d'orientation**

Mél.

Dpe@ac-toulouse.fr

## **I – LA PARTICIPATION AU MOUVEMENT ET LES PERSONNELS MUTES**

### **♦ La couverture des postes vacants – cf. document « état des postes vacants (hors SPEA) »**

Avant le mouvement, 997 postes étaient déclarés vacants (1 209 en 2015) soit une diminution de 212 postes offerts au mouvement.

A noter que 127 postes ont été retirés du mouvement pour assurer l'accueil des 495 stagiaires à mi-temps.

**Cette diminution des postes offerts au mouvement s'explique par la situation exceptionnelle des postes offerts au mouvement en 2015 qui faisait suite au mouvement 2014 où avaient été retirés 356 postes pour accueillir une double promotion de stagiaires, d'où l'impact sur le mouvement suivant.**

Avec le mouvement 2016, nous revenons à la situation des postes offerts en 2014 et 2013, avec respectivement 947 postes offerts et 1 037 postes offerts.

A l'issue du mouvement 2016, le nombre de postes restés vacants s'élève à 182 soit une augmentation de 17 postes vacants.

191 en 2013 dont 69 SPEA

148 en 2014 dont 55 SPEA

165 en 2015 dont 54 SPEA (hors SPEA REP +)

182 en 2016 dont 65 SPEA

**Le taux de couverture des postes offerts au mouvement est de 81,75%, alors que le taux de couverture moyen au niveau national pour le mouvement 2014 est de 63,3%.**

**Ce taux de couverture académique traduit la priorité donnée à la nomination sur postes définitifs en établissement.**

Postes vacants – comparaison mouvement 2016 et mouvement 2015:

	PV hors SPEA mouvement 2015	PV hors SPEA mouvement 2016
Disciplines générales	45	55
Disciplines pro.	53	51
Education	0	0
Orientation	13	11
	111	117

On constate à l'occasion du mouvement 2016 :

- dans les disciplines générales : la situation des lettres classiques (15 postes vacants), de la technologie (15 postes vacants) et des SII (11 postes vacants) demeure tendue.

◆ **Les participants au mouvement – cf. document « mouvement intra-académique 2016 »**

☞ 2013 :	3 433 demandes
☞ 2014 :	3 309 demandes
☞ 2015 :	3 723 demandes
☞ 2016 :	3 457 demandes

**La population susceptible de participer au mouvement intra-académique est de 16 752 personnes physiques, soit un taux de participation au mouvement intra-académique de 20,63%.**

On note une diminution de 266 participants essentiellement due à la diminution des participants obligatoires (impact de la double promotion de stagiaires 2014 participante au mouvement 2015).

☞ 2013 :	766 participants obligatoires
☞ 2014 :	828 participants obligatoires
☞ 2015 :	1 114 participants obligatoires
☞ 2016 :	882 participants obligatoires

Les participants volontaires restent stables.

☞ 2013 :	2 667 participants volontaires
☞ 2014 :	2 481 participants volontaires
☞ 2015 :	2 609 participants volontaires
☞ 2016 :	2 575 participants volontaires

Sur les 882 participants obligatoires, on trouve 68 mesures de carte scolaire et 711 entrants. Les autres participants obligatoires intègrent les retours de disponibilité, de détachement et les reconversions.

◆ **Les personnels mutés**

	Nombre de participants	Mutés	%
2013	3 433	1 519	44,25
2014	3 309	1 529	46,20
2015	3 723	1 850	49,70
2016	3 457	1 479	42,78

1 479 enseignants ont obtenu leur mutation lors des opérations du mouvement intra 2016, soit une diminution du pourcentage d'enseignants mutés par rapport au mouvement précédent 2015 « atypique », mais également en retrait par rapport aux mouvements 2014 et 2013.

	Total enseignants mutés	En établissement	% mutés en établissement	Sur zone de Remplacement	% mutés sur zone de remplacement
2014	1 529	1 183	77,37%	346	22,62%
2015	1 850	1 428	77,18%	422	22,81%
2016	1 479	1 152	77,89%	327	22,10%

La proportion des enseignants mutés en établissement est stable.

### ◆ Les personnels mutés en extension

	Nombre de mutés	Mutés en extension	%
2013	1 519	111	7,3%
2014	1 529	144	9,4%
2015	1 850	151	8,1%
2016	1 479	109	7,3%

### ◆ Les personnels en mesure de carte scolaire

↳ Les réaffectations après mesures de carte scolaire :

	Nombre de MCS	Maintien commune	Mutés sur vœux personnels	Autres
2014	49	21	11	4 à moins de 10 km 5 entre 10 et 30 km 6 à plus de 30 km 2 en ZR
2015	78	30	7	13 à moins de 10 km 20 entre 10 et 30 km 8 à plus de 30 km
2016	68	29	8	2 en ZR en extension 12 à moins de 10 km 10 entre 10 et 30 km 7 à plus de 30 km

## II – LES PRIORITES NATIONALES ET ACADEMIQUES

### A) LES PRIORITES LEGALES

① DEMANDES DE RAPPROCHEMENTS DE CONJOINTS - CF. DOCUMENT « RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS »

Les demandeurs au titre du rapprochement de conjoint représentent 48,9% de la population des demandeurs :

- ↳ 2013 : 1 873 / 3 433 demandes au titre du rapprochement de conjoint (54,5%)
- ↳ 2014 : 1 770 / 3 309 demandes au titre du rapprochement de conjoint (53,4%)
- ↳ 2015 : 1 833 / 3 723 demandes au titre du rapprochement de conjoint (49,2%)
- ↳ 2016 : 1 692 / 3 457 demandes au titre du rapprochement de conjoint (48,9%)

Sur les 1 692 demandeurs bénéficiant des bonifications de rapprochement de conjoints, 395 sont déjà titulaires d'un poste fixe dans le département de rapprochement demandé et ne sont donc pas légalement séparés de leur conjoint.

Par ailleurs, les bonifications de rapprochement de conjoints sont également accordées sur les vœux communes sans obligation de formuler le vœu département.

Les candidats à la mutation en rapprochement de conjoints au sens légal sont au nombre de 1 297 agents dont 340 titulaires de la ZR du département demandé dans le rapprochement.

Parmi l'ensemble des demandeurs bonifiés, 924 personnes obtiennent une mutation dont 559 dans le département demandé au titre du rapprochement de conjoints :

☞ 2013 : 1 031 / 1 873 ⇒ 55,05%  
 ☞ 2014 : 1 002 / 1 770 ⇒ 56,61%  
 ☞ 2015 : 1 097 / 1 833 ⇒ 59,84%  
 ☞ 2016 : 924 / 1 692 ⇒ 54,61%  
 dont 559 dans le département demandé soit 43%.

On constate une diminution par rapport au mouvement 2015 « atypique », mais également un retrait par rapport aux mouvements 2014 et 2013.

↳ les enseignants en demande de rapprochement de conjoints

	Demandeurs	Mutés dans le département	Mutés dans autre département	Non mutés
Affectés en établissement sur département demandé en n-1	395	124		271
<b>Affectés en ZR sur département demandé en n-1</b>	<b>340</b>	<b>89</b>		<b>251</b>
<b>Affectés sur autre département en n-1</b>	<b>957</b>	<b>470</b>	<b>241</b>	<b>246</b>
Total	1 692	683	241	768

② LES SITUATIONS DE HANDICAP :

Pour rappel, la bonification de 100 points est attribuée à tout agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi et sur tous les vœux larges formulés. Les dossiers prioritaires, après avis du service médical, donnent lieu à une bonification de 1 000 points.

Pour les agents ne relevant pas d'une RQTH, une bonification de 500 points pour les situations médicales graves est attribuée après avis du service médical.

	2014	2015	2016
Nombre de demandes	226	313 *	332
Priorités accordées :			
Dont :			
- bonification 100 points		105	140
- bonification 1 000 pts	99	118	92
- bonification situation médicale 500 points		16	34
- suivi phase d'ajustement	94	42	0**

\* L'augmentation des demandes est liée à la mise en place de la bonification de 100 points au titre de la RQTH.

\*\* Il a été décidé, en amont de l'examen des situations, de ne plus utiliser cette préconisation qui ne relevait pas d'une priorité de mutation.

On constate une diminution du nombre de bonifications de 1 000 points et une augmentation du nombre de bonifications de 500 points pour situations médicales graves.

Les 92 bonifications accordées se répartissent comme suit :

- personnels de l'académie titulaires en zone de remplacement : 20 ;
- personnels de l'académie titulaires d'un poste définitif en établissement : 32 ;
- entrants dans l'académie / réintégrations : 40.

**Il est à noter le nombre important de bonifications prioritaires au bénéfice des entrants dans l'académie.**

- Etude détaillée des bonifications « handicap » :

Nombre de bonifications	Mutés					Non mutés
	ACA et DPT	ZR	COM	ETB	EXT	
92	4	5	52	2	5	19 5 mutés sur vœu non bonifié

③ VALORISATION DES AFFECTATIONS DANS LES ETABLISSEMENTS PRIORITAIRES

**- Taux de mutation des enseignants avec moins de 5 ans d'ancienneté sur le poste**

Titulaires d'un poste en établissement

Ancienneté sur le poste	Effectif	%	Nombre de demandes	%	Nombre de mutations	%
< 5 a	7 878	52,9%	1 199	69,5%	287	66,6%
> 5 a	7 001		526		144	
Total	14 879		1 725		431	

Dans l'académie, les enseignants ayant moins de 5 ans sur un poste en établissement représentent 52,9% des enseignants et 69,5% des candidats à la mutation.

Titulaires d'un poste en établissement REP +

Ancienneté	Effectif	%	Nombre de demandes	%	Nombre de mutations	%
< 5 a	122	81,3%	38	82,6%	6	NS
> 5 a	28		8		5	
Total	150		46		11	

**Les bonifications mises en place permettent de faciliter après 5 ans passées en REP+ la satisfaction des vœux de mutation.**

Titulaires d'un poste en établissement REP

Ancienneté	Effectif	%	Nombre de demandes	%	Nombre de mutations	%
< 5 a	295	65,8%	69	80,2%	13	NS
> 5 a	153		17		5	
Total	448		86		18	

## B) LES ORIENTATIONS NATIONALES

### 1. L'AFFECTATION DES ENSEIGNANTS AGREGES - cf. document « mouvement intra des agrégés »

#### Affectation des agrégés suite à la phase intra-académique

Année	Total agrégés mutés	En étab.	% total mutés	Dont en LYC	% total mutés étab	dont en LP	% total mués en éta	dont en CLG	% total mutés en étab	Sur ZR	
2014	152	124	81,57%	106	85,48%	1	NS	17	13,7%	28	
2015	174	137	78,73%	119	86,86%	0	NS	18	13,13%	37	
2016	139	116	83,45%	95	81,89%	0	NS	21	18,10%	23	

Le pourcentage d'agrégés mutés en lycée diminue cette année (pour mémoire, en 2008, avant l'introduction du cumul de bonifications pour les agrégés sur les vœux lycées, ce pourcentage était de 60,13%).

**La part des professeurs agrégés nommés en collège représente 18,10% des affectations de professeurs agrégés en établissement scolaire contre 24,2% au niveau national en 2014.**

#### Enseignants agrégés titulaires en situation d'activité

Année	Total agrégés	En étab.	Dont en LYC	% total étab	dont en LP	% total en éta	dont en CLG	% total en étab	Sur ZR	% total
2014	2 075	2 022	1 611	79,62%	23		385	19,04%	50	
2015	2 055	2 003	1 593	79,95%	27		378	18,87%	52	
2016	2 054	2 000	1 592	79,60%	27		379	18,95%	52	

**Le poids des agrégés affectés en collège par rapport à l'effectif total du corps est de 18,95% à la rentrée 2016. Il est au niveau national à la rentrée 2013 de 20,11%.**

### 2. LA STABILISATION DES TZR

Au niveau académique, sur le potentiel de 1 278 TZR à la rentrée 2015, 911 ont participé au mouvement intra académique, soit 71,3% d'entre eux (73,9% en 2015).

Ces 911 TZR candidats représentent 26,3% des participants au mouvement intra-académique.

↳ 22,7% (911 ⇨ 207) des TZR candidats ont obtenu une affectation en établissement (26,6% en 2015).

Sur ces 911 TZR participants au mouvement, 210 soit 23% ont formulé le vœu Département permettant de bénéficier de la stabilisation.

Sur ces 210 TZR, 106 ont muté, soit un taux de mutation de 50%.



## **C – LES AFFECTATIONS EN ETABLISSEMENTS REP +**

Dans les 5 établissements REP+, les 188 postes définitifs existants relèvent d'une procédure spécifique de recrutement, reposant sur le recueil du volontariat des enseignants et une analyse des candidatures par les corps d'inspection.

140 candidatures ont été examinées par les inspecteurs des disciplines concernées.

114 candidatures ont reçu un avis favorable et ont été départagées au barème indicatif des mutations.

Les 26 avis défavorables se répartissent comme suit :

- 12 avis défavorables pour absence de pièces ;
- 11 avis défavorables pour des néo-titulaires sans expérience antérieure ;
- 3 avis défavorables pour des enseignants en difficulté professionnelle.

Les résultats du mouvement intra-académique 2016 dans les établissements REP+ sont les suivants :

Postes libérés par le mouvement : 12 pour 47 demandes de mutation.

Postes pourvus par le mouvement : 36

Postes demeurés vacants à l'issue du mouvement : 14 dont

mathématiques : 6 + technologie : 2 + physique-chimie : 3, + espagnol : 1, + lettres modernes : 1 + éducation musicale : 1.

Pour rappel lors du mouvement intra-académique 2015 avec le dispositif spécifique des postes SPEA, les résultats étaient les suivants :

Postes libérés par le mouvement : 11 pour 45 demandes de mutation.

Postes pourvus par le mouvement : 27

Postes demeurés vacants à l'issue du mouvement : 9 dont

mathématiques : 4 + technologie : 2 + Histoire-géographie : 1 + chinois : 1 + Horticulture : 1.

## **III – LA MOBILISATION DE LA RESSOURCE ENSEIGNANTE**

✿ Mobilité professionnelle – cf. document « mobilité des personnels »

### Enseignants en changement de discipline durant l'année 2015-2016 :

↳ 7 enseignants ont reçu un avis favorable à leur changement de discipline et ont participé au mouvement intra académique 2016 et 1 demande en cours de validation ministérielle.

↳ 2 enseignants intègrent la 2<sup>e</sup> année de changement de discipline.

Pour information, 4 demandes ont reçu un avis favorable à leur projet pour la rentrée 2016 et sont à ce jour affectés en 1<sup>re</sup> année.

### Enseignants en détachement durant l'année scolaire 2015-2016 :

↳ 10 enseignants ont reçu un avis favorable à leur intégration et ont participé au mouvement intra académique 2016.

↳ 10 enseignants sont maintenus en détachement.

↳ 4 enseignants sont sortis du dispositif.

Pour information, 7 demandes ont reçu un avis favorable à leur entrée en détachement pour la rentrée 2016.

✱ Autres niveaux d'enseignement ou disciplines d'enseignement– cf. document « mobilisation de la ressource enseignante » et « TZR affectés dans une autre discipline »

A la rentrée 2016, 164 enseignants de type lycée (agrégés, certifiés) enseignent en LP (153 à la rentrée 2015).

A la rentrée 2016, 276 enseignants de type LP enseignent dans les lycées et les collèges (195 à la rentrée 2015).

A la rentrée 2016, 46 TZR effectuent une partie de leur service dans une autre discipline (101 à la rentrée 2015).